

L'an deux mil vingt, le vingt-trois Octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Brétigny, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont assemblé dans la salle des associations, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DOUCET, Maire.

Présents : M. DOUCET, Mme LAFAUX, M. VARLET, MM MILLET, PREVOST, Mmes RENAUD, THOMASSIN

Absents : MM BEURAIN, FERREIRA PACHECO, Mme PATRAN, M. THIESSET

Excusé :

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Après lecture, un conseiller fait remarquer à Conseil Municipal que les horaires concernant l'utilisation de machines à moteur thermique le dimanche ont été modifié. Ce conseiller demande à ce qu'une nouvelle information soit distribuée dans le village afin d'autorisé l'utilisation de machines à moteur thermique uniquement de 10h à 12h le dimanche.

Une précision sera faite sur la gazette.

II - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal propose pour être nommé à la commission des impôts directs :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| - M. Girod DE LANGLADE | - Mme Jeanny GUILLONNÉ |
| - Mme Tracy LENOIR | - M. Pascal BARBIER |
| - M. Patrice DADAUX | - M. Jean-Pierre LAMOUR |
| - Mme Annick DEMESSANCE | - M. Frédéric OUDARD |
| - Mme Martine COMME | - M. Hugo BONNARD |
| - M. Guy AUBERT | - M. Marc DENEUX |
| - M. Jean-Claude DELANCHY | - M. Alain MOULIN |
| - Mme Josette VIGNION | - M. Bernard PIVETTA |
| - M. Yannick SADET | - M. Christophe SZCZOTKOWSKI |
| - M. Charles-Alfred JAUNE | - M. Jean-Pierre LEBELLE |
| - M. Franck THIESSET | - M. Frédéric GRAF |
| - M. Flavien VACOSSIN | - M. Patrick DORMEGNIES |

III - DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Titulaire : Claude VARLET Suppléant : Mme LAFAUX

IV - DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ SMOTHD

Titulaire : Mme LAFAUX Suppléant : Claude VARLET

V - DÉCISION MODIFICATIVE

Suite à une erreur de chiffre lors de l'élaboration du budget, il est demandé au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 042 article 6811 : + 1 €

Chapitre 023 : - 1 €

Recettes d'investissement : Chapitre 040 article 28041513 : + 1 €

Chapitre 021 : - 1 €

VI - MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Le Président demande au Conseil Municipal de BRETIGNY l'accord pour changer l'adresse du siège social du SIVOM VEO.

Le siège social étant toujours à BRETIGNY, Monsieur le Président demande que la nouvelle adresse soit 28 Place de la mairie à BABOEUF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le changement d'adresse du siège social du SIVOM.

VII - NOËL 2020

- Achat de 4 Sapins 200/250 cm
- Achat de 9 décorations supplémentaire pour le village pour 2 760 € TTC

VIII - DIVERS

- Motion CCPN : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion pour la liaison Roissy-Picardie - Desserte directe entre Noyon et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.
- Prix des cases du columbarium : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer le prix d'une case à 400 € pour une durée de 15 ans et 600 € pour une durée de 30 ans.
- Suppléant régisseur : Monsieur le percepteur nous demande de désigner un suppléant pour la régie des locations. Monsieur PREVOST est volontaire. Le Conseil Municipal approuve la candidature de Monsieur PREVOST qui sera régisseur suppléant. Madame THOMASSIN demande s'il est possible de mettre des horaires d'appel pour les locations. Le Conseil Municipal ne voit pas d'inconvénient. Les personnes désirant louer les tables, les bancs ou le barnum pourront joindre Madame THOMASSIN, du lundi au vendredi de 18h30 à 20h30 et le samedi de 10h00 à 16h00.
- SE60 : Adhésion des EPCI : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.
- Gazette : Madame THOMASSIN et Monsieur MILLET s'occupent de la gazette. Un décapsuleur sera offert avec la gazette.
- Dossier LAZAREK : Monsieur LAZAREK n'a pas fait appel, cependant il peut encore le faire pendant deux mois (4 novembre). Le 07 Novembre l'avis d'expulsion lui sera signifié. S'il refuse il y aura un délai de deux mois pour que le préfet agisse.
- Problème de chien à l'entrée de l'école : Une affiche va être mise au panneau d'affichage de l'école afin d'interdire les chiens même tenu en laisse dans le périmètre de l'école.